

Directrice référente : Mme Marlot
Chef de pôle : Pr Jalenques
Médecin coordinateur : Dr Bertaut

LIVRET D'ACCUEIL CENTRE RESSOURCES AUTISME AUVERGNE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DU CRA-AUVERGNE	5
INFORMATIONS PRATIQUES	6
ENGAGEMENTS	7
LES MISSIONS DU CRA	8
RESSOURCES : LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET ENTRETIENS	11
LES BÉNÉFICIAIRES ET LES PARTENAIRES DU CRA SUR LE TERRITOIRE	12
L'ÉQUIPE DU CRA-AUVERGNE	13
ACRONYMES ET SIGLES	14
NOTES	15



INTRODUCTION

BIENVENUE AU CENTRE RESSOURCES AUTISME D'AUVERGNE

Madame, Monsieur,

Vous vous adressez au CRA Auvergne. Cette démarche suscite diverses interrogations.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires à votre parcours.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute et met ses compétences à votre service. Le personnel du CRA Auvergne reste à votre disposition pour répondre à vos demandes d'informations complémentaires.

Vous pouvez consulter notre site internet : www.cra-auvergne.com

En vous remerciant par avance de votre confiance.

L'équipe du CRA Auvergne



Ouvert depuis 2007, le **Centre Ressources Autisme (CRA) Auvergne** est une structure médico-sociale dédiée à l'appui au diagnostic et à l'accompagnement (écoute, conseil, information, formation, orientation, ...) des **personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)**, de leur entourage, des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée. Financé par l'ARS, l'organisme gestionnaire est le CHU de Clermont-Ferrand, structure sanitaire.

Le CRA n'assure pas de suivi et ne se substitue pas aux différentes unités diagnostiques de la région ; il intervient en complémentarité et en cohérence avec les structures de soins et de prises en charge existant sur le territoire.

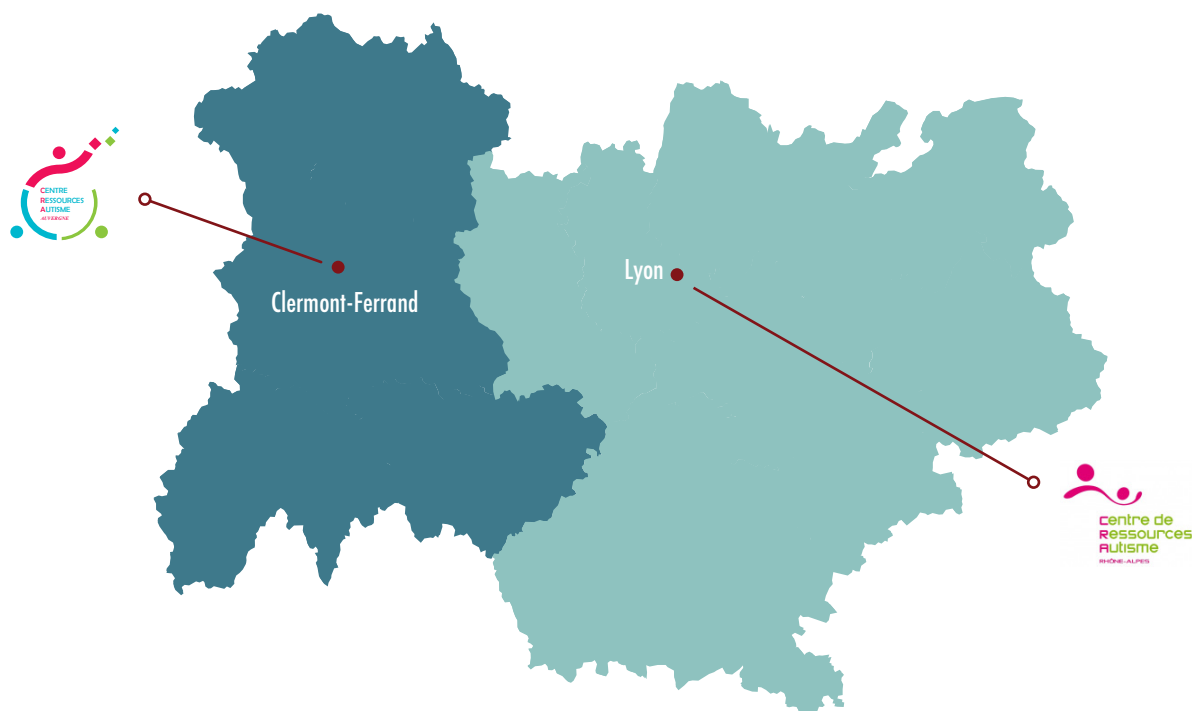
C'est un dispositif de ressources qui contribue à la diffusion et la promotion d'informations actualisées sur le TSA et coopère avec les différents acteurs des réseaux professionnels, au niveau régional et national.



Le CRA Auvergne adhère au Groupement National des CRA (GN CRA) dont l'objet est :

- de réunir et fédérer les CRA au sein d'un réseau national chargé de favoriser le développement, la valorisation et l'harmonisation de leurs actions ;
- d'organiser et gérer les actions en commun au bénéfice de l'ensemble des centres de ressources autisme et les actions qui leur sont confiées collectivement, notamment par les pouvoirs publics ou dans le cadre de commandes de dimension nationale ;
- de représenter les CRA dans les dialogues avec les pouvoirs publics et les organismes au niveau national.

La région Auvergne Rhône-Alpes compte deux CRA sur son territoire : le CRA-Auvergne et le CRA-Rhône-Alpes. Le CRA RA se compose d'une unité de coordination et d'unités d'évaluations réparties sur l'ensemble du territoire de l'ex région Rhône-Alpes. Le CRA Auvergne intervient sur l'ensemble des 4 départements (03 - 15 - 43 - 63).



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Le CRA est ouvert du lundi au vendredi et de 9h00 à 17h00.

Le Secrétariat assure une permanence téléphonique au 04 73 75 19 48 sur les jours et les horaires d'ouverture du CRA.

Le Centre documentaire est accessible sur les jours et horaires d'ouverture du CRA. Il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous.

Le CRA peut également être sollicité via les formulaires de demande d'intervention accessibles sur son site internet www.cra-auvergne.com.

Les actions du CRA ne donnent lieu à aucune facturation.

Quelle que soit votre demande, il est conseillé de **prendre rendez-vous** afin d'être reçu dans les meilleures conditions.



04 73 75 19 48



Centre Ressources Autisme Auvergne

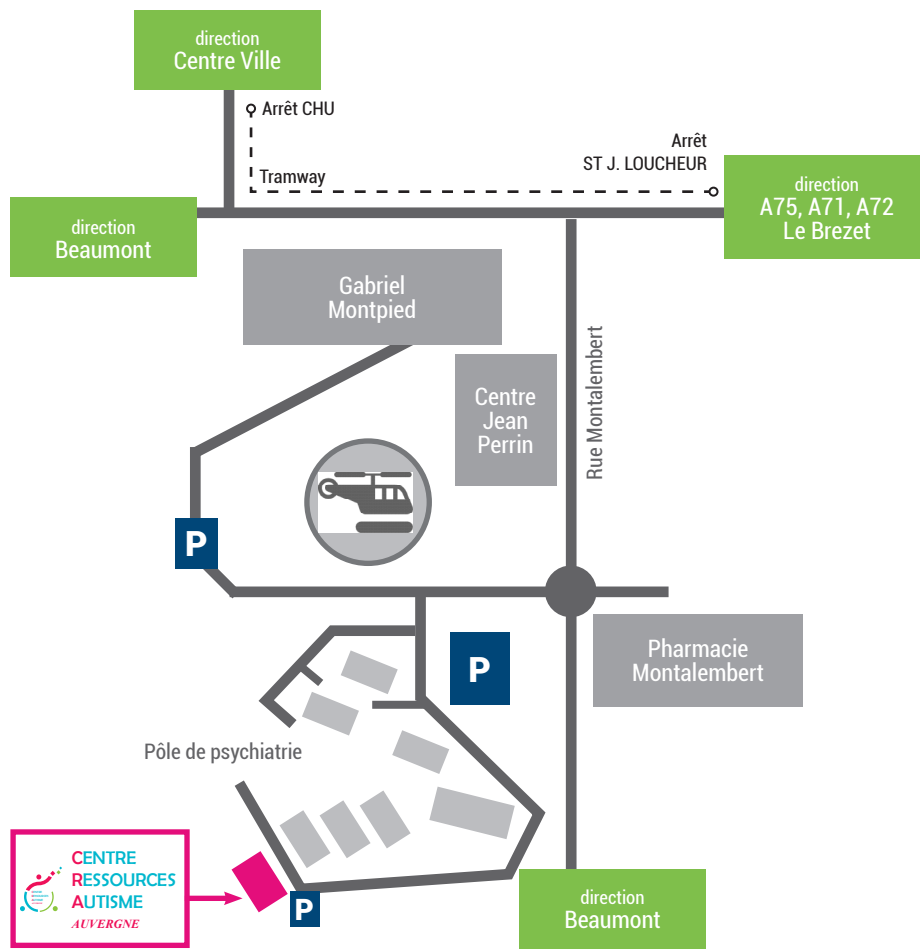


www.cra-auvergne.com



cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr

PLAN D'ACCÈS



ENGAGEMENTS

Respect des droits des usagers

Le CRA Auvergne exerce dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, en référence à la charte des CRA ainsi qu'à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Les procédures d'évaluation diagnostique sont contractualisées par un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC).

« Conformément à l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles, les équipes du CRA Auvergne s'engagent à respecter la confidentialité des informations concernant la personne accueillie, ainsi que son accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires. Elles organisent également sa participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. »

Le CRA Auvergne s'engage à exercer ses missions dans le respect du consentement, de l'intimité, de la confidentialité et de l'égalité, quelles que soient les origines et l'appartenance politique, religieuse ou philosophique de l'utilisateur.

Recueil de l'expression des usagers

Le CRA Auvergne met à la disposition des usagers des questionnaires de satisfaction, portant sur la démarche diagnostique, le Centre de Documentation et les formations délivrées.

Ils sont étudiés annuellement et font l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Orientation Stratégique (COS).

Démarche d'amélioration continue de la qualité

L'équipe du CRA Auvergne s'est engagée dans une démarche d'évaluation de la qualité afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

En effet, la qualité des actions menées par le CRA Auvergne est un gage d'efficience pour l'amélioration de la vie des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme et du soutien que leur apportent leurs aidants familiaux et professionnels.

Le COS du CRA Auvergne, créé par le Décret n° 2017-815 du 05 mai 2017, est actuellement présidé par Mme Meignien. Il réunit les représentants d'usagers et des partenaires du CRA. Il siège trois fois par an et statue à titre consultatif sur l'activité, les projets et l'évolution du CRA.

LES MISSIONS DU CRA

Les missions des Centre Ressources Autisme sont définies par :

- la Circulaire interministérielle N°DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 08 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED) ;
- le Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme.

Ces missions s'adressent à toute personne concernée par les Troubles du Spectre de l'Autisme, à titre **personnel, associatif et/ou professionnel**.

Elles consistent à :

Accueillir, orienter et conseiller

Le CRA Auvergne accueille les usagers, les familles, les professionnels, les étudiants et toute autre personne en demande de **renseignements** et de **conseils**.

Elle informe et oriente, à leur demande, les personnes et les familles **sur les dispositifs d'accueil, d'éducation, de soins, de loisirs et de soutien existant sur le territoire**.

Informer, sensibiliser et former

L'équipe pluridisciplinaire facilite l'accès des professionnels et des aidants familiaux à l'information générale et spécifique sur les TSA en répondant aux demandes d'**information**, de **sensibilisation** et de formations des équipes. Ces demandes peuvent émaner des institutions sanitaires, médico-sociales, sociales et de l'Éducation Nationale, impliquées dans l'accompagnement de personnes présentant un TSA.

Les thématiques abordées sont variées : généralités sur les TSA, comportements-défis, communication alternative et améliorée, outils d'évaluation (de dépistage, diagnostiques et fonctionnels), stratégies d'accompagnement, etc...

Le CRA propose des **ateliers thématiques**, des **sensibilisations**, et des formations dans le respect des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).

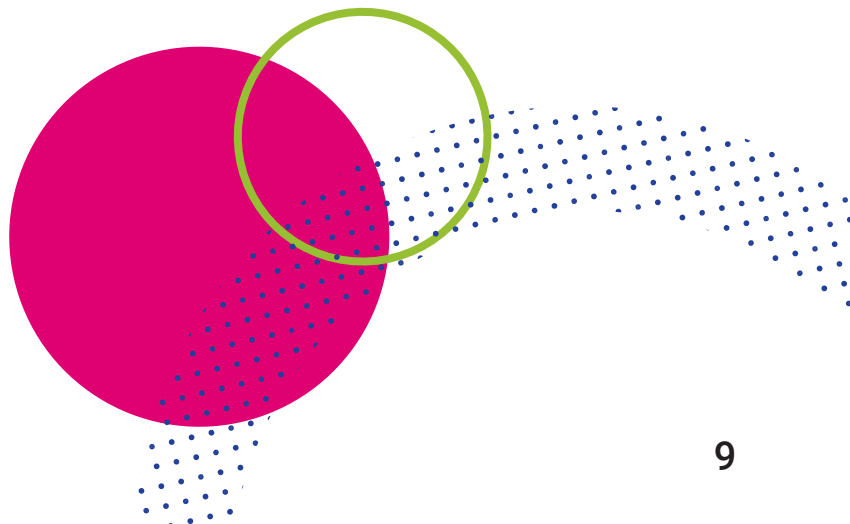
L'information peut également être proposée aux personnes concernées par l'autisme et les Troubles du Spectre de l'Autisme à titre personnel, familial, professionnel ou associatif par le biais d'**entretiens ressources** avec des professionnels de l'équipe du CRA.

L'équipe du CRA peut être sollicitée pour cette mission de formation **à chaque étape du parcours de vie de la personne**.

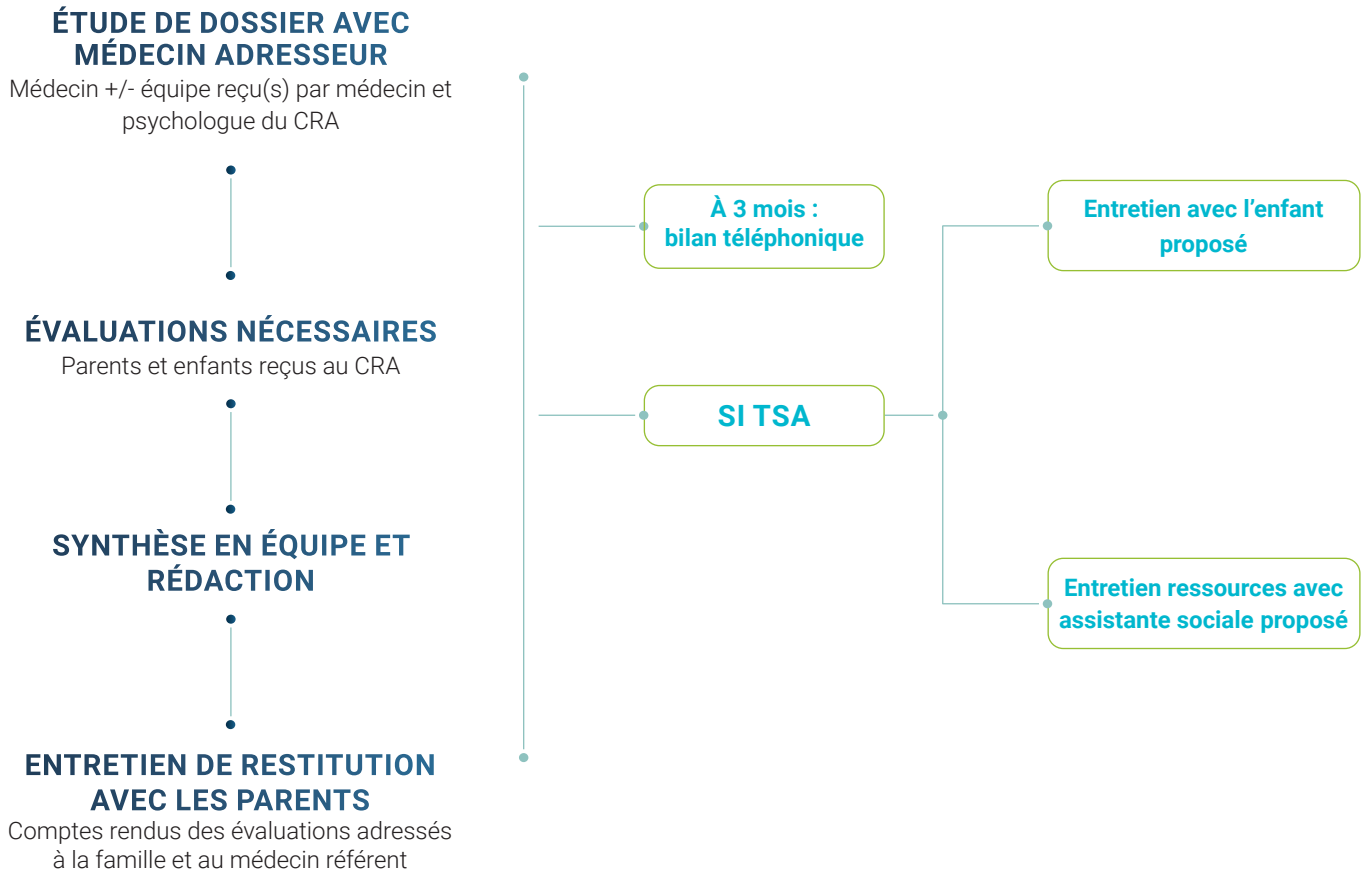
Aider au diagnostic et répondre aux demandes de diagnostics complexes

L'équipe du CRA soutient la réalisation du diagnostic de l'autisme et des évaluations approfondies par les équipes pluridisciplinaires du territoire, sur demande d'une équipe de diagnostic de proximité (CAMSP, CMP, CMPP, ...), d'un psychiatre ou d'un pédopsychiatre qui coordonne des praticiens libéraux entre eux.

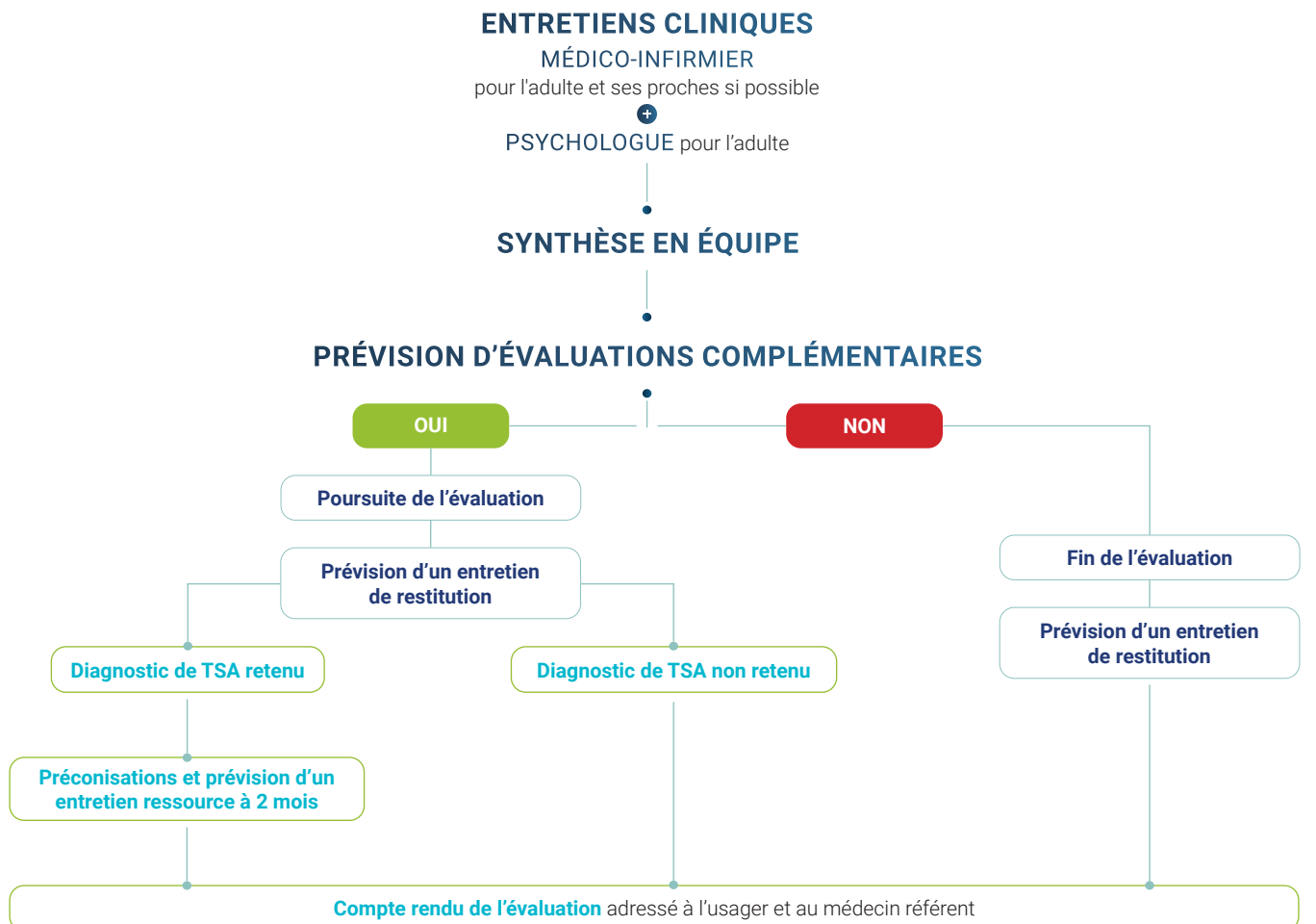
Le CRA Auvergne assure les diagnostics plus complexes sur demande d'un professionnel de santé de proximité averti, pédopsychiatre, pédiatre ou psychiatre, afin de réaliser **une évaluation diagnostique plus approfondie et spécifique aux TSA par une équipe pluridisciplinaire**, le tout en respectant les recommandations de la HAS.



UNITÉ ENFANTS ET ADOLESCENTS



UNITÉ ADULTES



Animer des réseaux régionaux

L'équipe du CRA anime un réseau régional de professionnels afin de favoriser les liens et les partenariats avec et entre les dispositifs régionaux, de permettre un échange des savoirs et de mutualiser les expériences entre les professionnels.

Trois réseaux de professionnels spécialisés dans l'accompagnement de personnes avec autisme en Auvergne sont actuellement animés par les professionnels du CRA :

- Un réseau de psychologues (RAPSYA)
- Un réseau d'orthophonistes (RAOA)
- Un réseau de psychomotriciens

Participer aux projets de recherche, au réseau régional de conseil et d'expertise et au réseau national des CRA

Le CRA peut être sollicité pour participer aux projets de recherche, ainsi qu'à la validation d'outils spécifiques.

L'équipe du CRA s'associe au réseau régional de conseil et d'expertise et au réseau national des CRA afin d'actualiser les connaissances sur l'autisme qui seront alors diffusées lors de ses missions d'information, de sensibilisation et de formation. Elle participe ainsi aux groupes de travail organisés par le GNCRA.

RESSOURCES : LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Un fond documentaire spécialisé dans l'autisme est mis à disposition du public. Ce fond est consultable en ligne sur le site du CRA : <https://www.chu-clermontferrand.fr/liste-services/cra-auvergne>. Il est régulièrement actualisé, en lien avec le fond documentaire du réseau national des CRA (plateforme Doc'Autisme).

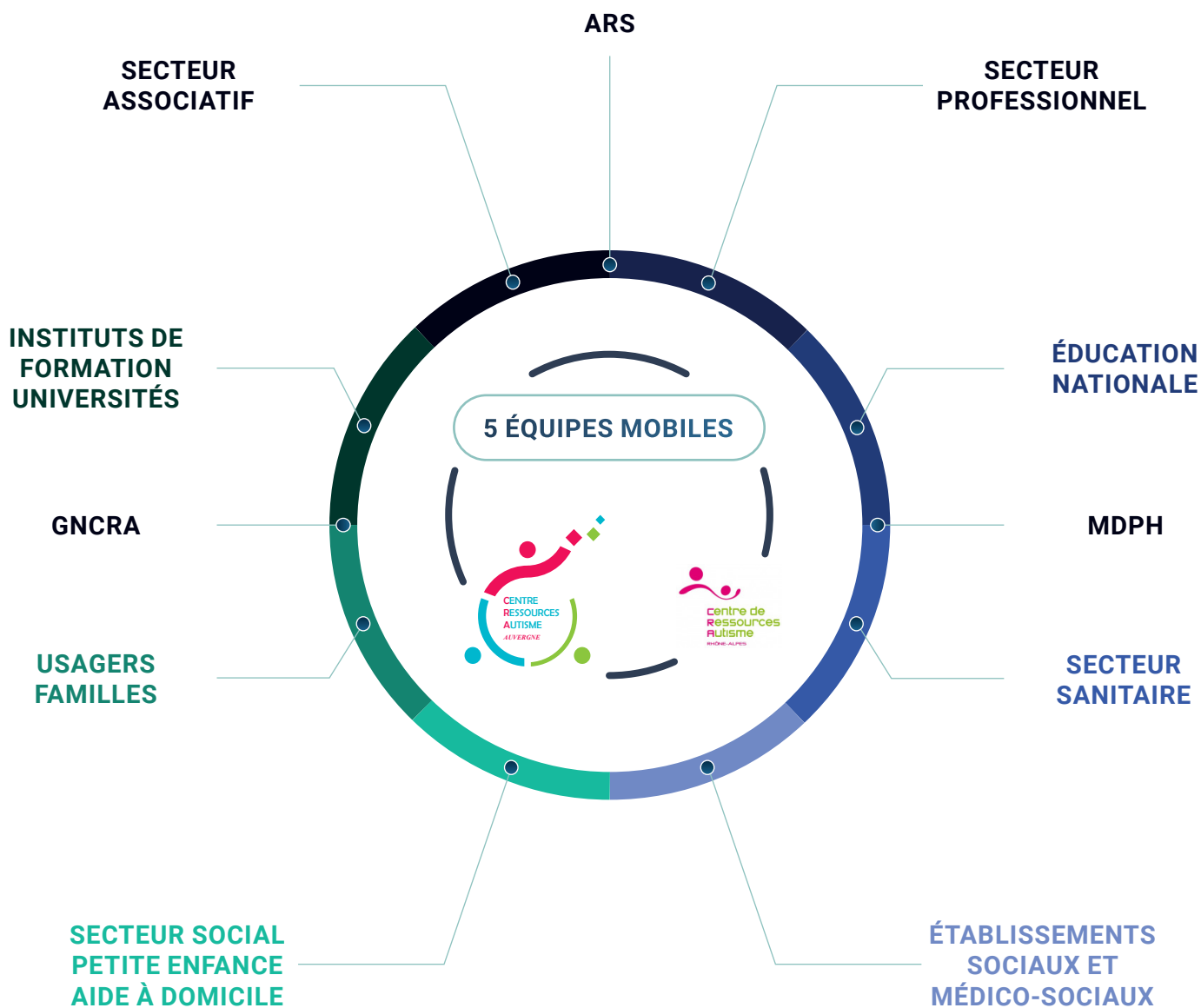
Le Centre de Documentation propose le prêt de supports documentaires variés, tels que des articles, ouvrages, jeux, DVD, ...

Différentes revues sont également à votre disposition mais sont uniquement consultables sur place.

Le CRA Auvergne est actuellement en cours de recrutement d'un chargé de communication pour assurer le maintien du fond documentaire et les conseils bibliographiques personnalisés auprès des usagers. Le prêt documentaire est dans l'attente, assuré par la secrétaire.



LES BÉNÉFICIAIRES ET LES PARTENAIRES DU CRA SUR LE TERRITOIRE



L'ÉQUIPE DU CRA-AUVERGNE

Le CRA Auvergne travaille en interdisciplinarité. Les professionnels sont répartis en une unité de support de coordination et en trois unités fonctionnelles : une équipe dédiée aux enfants et adolescents, une équipe dédiée aux adultes et une équipe mutualisée.

COORDINATION



Direction référente
Mme MARLOT



Cadre supérieur de santé
Mme SEDDEKI



Médecin psychiatre
Dr BERTAUT



Cadre administratif
Mme BULGARELLI

ÉQUIPE MUTUALISÉE



Secrétaire
Mme JUNIET



Chargé de documentation



Assistante sociale
Mme MURARD



Interne en médecine

ÉQUIPE ENFANTS ADOLESCENTS



Pédopsychiatre
Dr BERTAUT



Psychologue
Mme DERVIN



Neuropsychologue
Mme JACOB-TARDIF



Infirmier
M RICHER



Orthophoniste
Mme DUA



Psychomotricienne
Mme SOUCHON

ÉQUIPE ADULTES



Psychiatre
Dr SADKI



Neuropsychologue
Mme HUGUET



Psychologue
Mme LHOTE



Infirmière
Mme RUAT



Éducatrice Spécialisée
Mme POTTIER

Collaboration avec le CRA Rhône Alpes

ACRONYMES ET SIGLES

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Medico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique

COS : Conseil d'Orientation Stratégique

CRA : Centre Ressources Autisme

DIPEC : Document Individuel de prise en charge

GNCRA : Groupement National des Centres Ressources Autisme

HAS : Haute Autorité de Santé

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

RAPSYA : Réseau d'Auvergne des PSYchologues spécialisés dans l'Autisme

RAOA : Réseau d'Auvergne des Orthophonistes spécialisés dans l'Autisme

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme



LIVRET D'ACCUEIL **CENTRE RESSOURCES AUTISME AUVERGNE**

Site Gabriel-Montpied
Pôle Psychiatrie
58, Rue Montalembert
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Secrétariat - 04 73 75 19 48
cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr